

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2024

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 35

En exercice : 35

Présents : 29

Représentés : 6

Prend acte

OBJET : Bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune ou une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec la commune au titre de l'année 2023

L'An deux mille vingt-quatre, le quatre avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le vingt-neuf mars, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Etaient présents : VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, DELERIN Jean-Luc, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, LE ROUZES Estéban, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, KARAJANI Claire, GAGNARD Françoise, SOMMIER Jean-Yves, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, Conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

Mme BULLET

pouvoir à

Mme MERCADIER

Mme BEKIARI

pouvoir à

Mme COLLET

M. LHOSTE

pouvoir à

M. CHAMBON

Mme RADAORISOA

pouvoir à

Mme SAUCY

M. KATHOLA

pouvoir à

Mme LE FUR

M. MERGY

pouvoir à

M. SOMMIER

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : M GABRIEL Jacky est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2241-1,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14 actuellement applicable à la commune,

Vu le tableau récapitulatif des cessions et acquisitions, ci-annexé,

Considérant l'obligation d'annexer au compte administratif le bilan annuel des acquisitions et cessions foncières et immobilières opérées par la Ville,

Le Rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE

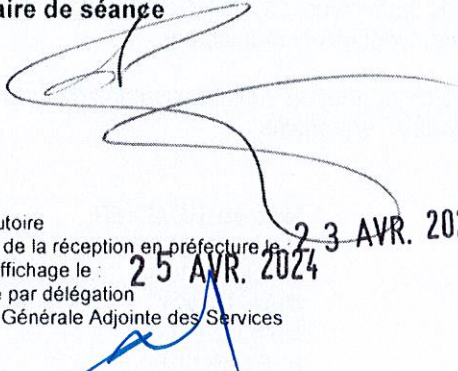
Article 1 : du bilan des cessions et acquisitions foncières et immobilières opérées par la ville pour l'exercice 2023, bilan matérialisé par le tableau récapitulatif joint en annexe de la présente délibération.

Article 2 : dit que la présente délibération sera publiée sur le site internet de la Ville de Fontenay-aux-Roses, et qu'elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

Article 3 : ampliation de la présente délibération sera transmise à :
- M. le Préfet des Hauts de Seine
- Mme la Comptable du SGC de Fontenay-aux-Roses

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé le Maire et le secrétaire de séance

Le secrétaire de séance



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Laurent VASTEL


Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en préfecture le : **23 AVR. 2024**
Publication/Affichage le : **25 AVR. 2024**
Pour le Maire par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services

Rachel EGAL
DGA - Population

ACQUISITIONS 2023

| Désignation du bien | Localisation | Références cadastrales | Identité du cédant | Identité du cessionnaire | Conditions de l'acquisition | Montant (en euros) |
|--|---|--|----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|--------------------|
| Terrain nu en vue de son intégration au domaine public de la Ville et son affectation à la circulation | Le long de la construction sis 26 rue des Potiers | Y156 (redécoupage parcellaire à venir dans le cadre de la ZAC Paradis) | OPH Hauts-de-Seine Habitat | Ville de Fontenay-aux-Roses | ACQUISITION A TITRE ONEREUX | 50 000,00 € |
| Espaces publics place de la Cavée | Carrefour de la Cavée - Ilôt A | N226 (Redécoupage finalisé, le numéro en question disparaîtra à la prochaine mise à jour du cadastre) | SCCV de la Cavée | Ville de Fontenay-aux-Roses | ACQUISITION A TITRE ONEREUX | 458 640,00 € |

CESSIONS 2023

| Désignation du bien | Localisation | Références cadastrales | Identité du cédant | Identité du cessionnaire | Conditions de la cession | Montant (en euros) |
|---------------------|--------------|------------------------|--------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------|
| Néant | | | | | | |